



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences des éoliennes sur les animaux d'élevage

Question écrite n° 26107

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur le développement de l'énergie éolienne et ses conséquences sur les animaux d'élevage, notamment les bovins. Au nom de la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des gaz à effet de serre, le Gouvernement souhaite augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. La programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit ainsi de faire passer la production d'origine éolienne de 15 gigawatts de puissance installée à près de 35 gigawatts à l'horizon 2028. Pourtant le surcoût de l'énergie éolienne n'est, pour l'heure, pas mesuré. Les conséquences de l'implantation d'éoliennes ne semblent pas nulles. Dans les territoires, les éleveurs observent une corrélation entre l'implantation d'éoliennes à proximité de leurs élevages et l'augmentation du taux de mortalité de leurs cheptels. De la même manière, nombre de producteurs laitiers constatent et déplorent une baisse tant qualitative que quantitative de leur production. Ce phénomène d'envergure met en danger la pérennité de nombreuses exploitations et les conséquences économiques et sociales de celui-ci sont considérables. Dans ce contexte, il lui demande si elle compte diligenter des investigations afin que l'impact réel de l'éolien sur les animaux d'élevages soit connu.

Texte de la réponse

A la suite de plaintes d'exploitants à proximité d'un parc éolien en Loire Atlantique, des études ont été lancées sans qu'il ne soit possible d'établir un lien de causalité entre les symptômes constatés sur les bovins et l'exploitation de ces éoliennes. Il a d'abord été vérifié que le parc éolien en cause respectait l'ensemble des obligations légales et réglementaires en vigueur. Parallèlement, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a conduit une expertise sur l'incidence éventuelle des infrasons émis par les éoliennes. ENEDIS a procédé à des contrôles de la conformité et de l'intégrité des câbles électriques. Enfin, une évaluation du contexte lithologique et tectonique au droit du parc éolien et des élevages par le BRGM a été réalisée. Aucune de ces actions n'a permis d'identifier une cause possible aux troubles constatés. Des tests comprenant des arrêts des installations éoliennes ont été ordonnés afin de vérifier l'impact des éoliennes sur le comportement des élevages. Par ailleurs, l'école nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (ONIRIS) a été saisie pour évaluer les pathologies constatées dans les troupeaux, ses conclusions ne mettent pas non plus en évidence de lien entre l'état des troupeaux et le fonctionnement des éoliennes. Devant l'absence de résultat probant à ces expertises, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a été saisie le 3 mai dernier afin d'évaluer l'impact potentiel des parcs éoliens sur les élevages de ruminants. Il a été demandé à l'agence de procéder à la recherche documentaire et au dépouillement des éléments disponibles et, sur la base des résultats de ces études, à l'analyse de l'imputabilité des troubles pour les deux élevages concernés. Fin octobre 2020, les conclusions du rapport de la mission seront présentées ainsi que les suites éventuelles à en donner.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26107

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 564

Réponse publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7540